

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 10 MARS 2023

Vote du compte de gestion 2022

Le dix mars deux mille vingt-trois à quatorze heures trente, les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Montataire dûment convoqués le six mars deux mille vingt-trois, se sont réunis en séance ordinaire au centre communal d'action sociale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Président du CCAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Pierre BOSINO – Claudine CABARET – Catherine DAILLY – Audrey DESLORIERES – Chrystal LEJEUNE – Louis-Joseph MESLIEN - Sabah REZZOUG – Jean-Luc RIVIERE – Meriam ZOUAOUI

EXCUSÉS : Zinndine BELOUAHCHI – Redouane BOUIZAOUCHAN – Gilberte CANONNE – Céline LESCAUX – Samia NIDALHA

ABSENT : Ali HAMDANI

N°02-03/2022: VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil d'administration,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 adopté le 25 mars 2022, les titres définitifs des créances recouvrées, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des compte de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif et constaté qu'il n'y a pas lieu d'établir un état de restes à recouvrer et un état d'un reste à payer,

Après avoir entendu le rapport relatif au compte administratif de l'exercice 2022,
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

JPB/KE/SFT/VK – délibération n°2

Conseil d'administration du 10 mars 2023

Vote du compte de gestion 2022

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter le compte de gestion 2022

C.C.A.S.
Centre Communal d'Action Sociale
2 Rue Armand Desnosse
60160 MONTATAIRE
Tél. : 03 44 27 55 31
Fax : 03 44 27 09 59

Le Président

Jean-Pierre Bosino

